Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 66 (1976)

Rubrik: À nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A nos lecteurs

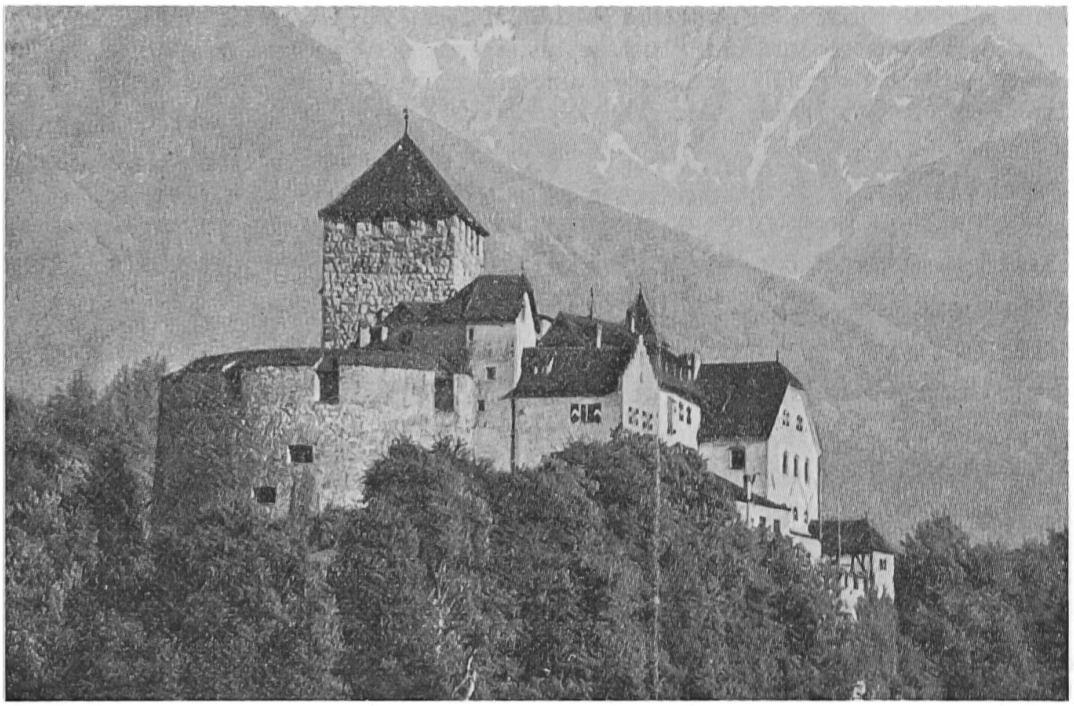

Château de Vaduz

La prochaine assemblée annuelle de notre société aura lieu sur le territoire de la principauté de Liechtenstein, à Vaduz, au pied du château, résidence du prince. Jusqu'à la première guerre mondiale, la principauté, quoique Etat indépendant, était étroitement liée à l'empire autrichien. La couronne autrichienne était l'unité fiscale et monétaire et l'administration autrichienne assurait également les services postaux et la douane. Pendant les années 1914–1918, le petit contingent du Liechtenstein fut incorporé à l'armée autrichienne. Ainsi en 1918 la débâcle de l'Autriche fut aussi celle du Liechtenstein. L'argent perdit sa valeur et les modestes économies – quelque 17 millions – furent réduites à zéro. Toutefois le traité de St-Germain respecta l'indépendance du Liechtenstein en fixant sur la ligne actuelle les frontières occidentales de l'Autriche contre la Suisse *et* contre le Liechtenstein.

Après une tentative d'indépendance totale, l'Etat-nain éprouva le besoin de s'appuyer de nouveau sur un Etat stable et les négociations entreprises avec la Suisse aboutirent en 1923 à une union douanière. Depuis ce moment, le franc suisse est l'unité monétaire de la principauté et les postes connaissent les mêmes règlements et les mêmes tarifs que la Suisse. En revanche le pays a gardé le droit d'émission de timbres-poste, droit développé en véritable industrie et fort apprécié par les philatélistes. Les douaniers suisses sont postés à la frontière autrichienne et y accomplissent leurs fonctions au nom de la principauté. Entre la Suisse et le Liechtenstein le contrôle est pour ainsi inexistant et l'on franchit le Rhin entre Buchs et Schaan comme on le franchit entre Ragaz et Maienfeld. Les participants à notre assemblée n'auront donc à subir aucune formalité à la frontière suisse; ils ne s'apercevront guère qu'ils quittent la Suisse. Souhaitons que nos amis romands profitent nombreux de l'occasion de passer quelques heures dans le petit pays voisin et ami de la Suisse. Red.